Eric Berroche est O.S. à la Barre-Thomas depuis un peu plus d'un an. Pendant la semaine de Noël au 1<sup>er</sup> de l'an, comme beaucoup de jeunes embauchés, il travaillait. Durant cette courte période, il lui est arrivé pas mal de bricoles. Mais lisez plutôt.

## Jeudi 29 décembre, vers 22h40

Comme tous ceux travaillant en deuxième équipe, Berroche, après être allé au parking prendre sa voiture, s'apprêtait à sortir de l'usine. Là, un gardien s'arrête pour fouiller sa voiture. Berroche refusa que cela soit fait par les gardiens et demanda la présence d'un officier de police. Le gardien et le responsable, qui s'était joint à lui, furent surpris de ce refus et lui demandèrent son laissez-passer. Ce qu'il fit sans problème.

## Vendredi 30 décembre, vers 22h40

Même opération, mais qui de l'avis de l'intéressé lui était spécialement destiné, car les gardiens, au nombre de cinq ou six cette fois, ne commencèrent à fouiller quelques voitures qu'après la sienne (pour faire illusion?). Comme la veille, il refusa et voulut que le contrôle ait lieu en présence d'un officier de police. Un responsable dit alors qu'il allait téléphoner à la police et partit vers le poste de gardiennage. Un quart d'heure plus tard, il revint accompagné d'un huissier de justice, auquel Berroche répondit qu'il n'était pas habilité pour ce genre d'opération. Il demanda à l'huissier de constater les faits et de lui en donner un exemplaire (avec cachet et signature de l'huissier). L'huissier refusa.

Berroche leur déclara alors que tant qu'il n'aurait pas ce constat, il ne quitterait pas l'usine, dusse-t-il y passer trois jours. Il s'installa donc tranquillement dans son auto, prêt à fêter le 1<sup>er</sup> de l'an de manière fort originale. La situation devenait délicate sinon cocasse. Le temps passait pendant lequel les gardiens, les responsables et l'huissier faisaient la navette entre la voiture et le poste de gardiennage. Mais vers 0h10, après de nombreuses tractations, Berroche obtint son papier et sortit.

## Lundi 2 janvier

Comme la plupart du personnel, Berroche était en congé. Il en profita donc pour faire quelques courses en ville. En sortant de sa voiture, il fut intrigué par la présence d'une boule de chiffons qui dépassait sous le siège avant droit. Il la retira et fut tout étonné d'y trouver une perceuse électrique Peugeot (type 13 F – 200 n° LC 01040 Z).

Comprenant que ce n'était pas un coup du père Noël, il se rendit chez son copain Jo Cussonneau, délégué de la C.G.T. à la Barre Thomas, lequel reconnut un type de perceuse habituellement utilisé dans le service maintenance.

## Mardi 3 janvier

A 5h30, Berroche reprit le boulot et mis ses potes au courant. (Quelques-uns l'avaient vu se faire arrêter le vendredi et lui demandèrent comment ça s'était terminé.) A huit heures, Cussonneau arriva avec la fameuse chignole sous le bras, ce qui ne manqua pas d'intriguer ses collègues. Il leur expliqua donc que cette perceuse était spéciale puisqu'elle avait des ailes.

Et ce qui au départ était fait pour coincer un gars se retourna contre ses instigateurs, car il n'en est pas beaucoup, qui, dans l'usine, ont apprécié cette magouille. Bien au contraire! Et pas mal ont bien rigolé en entendant l'histoire (un exemplaire écrit a même été envoyé à l'inspecteur du travail). Parce que comme dit le proverbe, tel est pris qui croyait prendre.

Mais imaginez ce qu'il serait advenu de Berroche si la Direction l'avait pris avec cette chignole, vraisemblablement déposée par des magouilleurs de Citroën! (Rappelons que le parking se trouve dans l'usine.)

Il n'est pas inutile de préciser aussi que Berroche est communiste et n'en fait pas un mystère. Au contraire, il s'exprime librement et très tranquillement comme tout citoyen en a le droit. C'est sans doute la raison pour laquelle on a tenté de lui nuire. Il risquait, s'il avait cédé à l'huissier, de se faire virer et de passer pour un voleur aux yeux de tous. Comme quoi exiger fermement et calmement l'application de la loi et du règlement intérieur (art. 8), ça peut être utile. Et la meilleure garantie que de telles situations ne se renouvellent pas est que chacun soit vigilant. Pour ce qui concerne « Le Chevron Rouge », si de tels faits se reproduisaient, il n'hésiterait pas à s'en faire l'écho comme il l'a toujours fait. Alors avis aux magouilleurs et aux petits nerveux.

Publié dans « Chevron Rouge » - Janvier 1984